

## **FSL – Aide au surcoût des frais de gestion locative**

### **Objet :**

Apporter une aide financière aux associations afin de participer aux dépenses supplémentaires qu'entraîne la gestion des logements.

### **Bénéficiaires :**

Les associations qui pratiquent la sous-location, le bail glissant ou le mandat de gérance.

### **Modalités :**

Le montant de l'aide est de 500€ par logement et par an.

### **+ d'info :**

Délégation Départementale à la Solidarité  
Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion  
Tel : 03.44.06.65.62  
[www.oise.fr](http://www.oise.fr)